



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2021-171

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

DDFIP 22 /

22-2021-09-01-00002 - Arrêté portant délégation de signature accordée par le directeur départemental à l'équipe départementale de renfort (2 pages)	Page 3
22-2021-09-01-00001 - Délégation spéciale de signature accordée par le directeur départemental à la division Etat. (3 pages)	Page 6

DDFIP 22

22-2021-09-01-00002

Arrêté portant délégation de signature accordée
par le directeur départemental à l'équipe
départementale de renfort

**Direction Générale des Finances publiques
Direction départementale des Finances publiques
des Côtes d'Armor**

Saint-Brieuc, le 01/09/2021

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L 247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Arrête

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau, ci-dessous, aux agents de l'équipe départementale de renfort désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CARRE Emmanuelle	Inspectrice	15 000 €	10 000 €
GUICHARD Agnès	Contrôleuse princ	10 000 €	8 000 €
LE HUEC Delphine	Contrôleuse princ	10 000 €	8 000 €
JOULOU Patricia	Contrôleuse princ.	10 000 €	8 000 €
LE LOSTEC Marie-Josée	Contrôleuse princ.	10 000 €	8 000 €
LE SAUX Christophe	Contrôleur princ.	10 000 €	8 000 €
RAJOELINA Jimmy	Contrôleur princ.	10 000 €	8 000 €
ROULLE Yannick	Contrôleur princ.	10 000 €	8 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LE BIGOT Franck	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
GUENNO Alain	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
HOUVARD Christophe	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
JUDIC Christophe	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MALLEGOL David	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
REMBUR Ludovic	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
BOULIER Agnès	Agente adm. princ.	2 000 €	2 000 €
BOURSEUL Martine	Agente adm. princ.	2 000 €	2 000 €
GODEST Diane	Agente adm. princ.	2 000 €	2 000 €
GUIFON Laurent	Agent adm. princ.	2 000 €	2 000 €
LE SAINT Clarisse	Agente adm. princ.	2 000 €	2 000 €
MEURIC Gilles	Agent adm. princ.	2 000 €	2 000 €
SCHLATTER Alexis	Agent adm. princ.	2 000 €	2 000 €
ZEBLAH Mehdi	Agent adm. princ.	2 000 €	2 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service où exercent les agents délégataires.

L'Administrateur Général des Finances publiques,
 Directeur départemental des Finances publiques


 Christian LE BUHAN

DDFIP 22

22-2021-09-01-00001

Délégation spéciale de signature accordée par le directeur départemental à la division Etat.

Direction Générale des Finances publiques
Direction départementale des Finances publiques
des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, le 1^{er} septembre 2021

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

DIVISION ETAT

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination de M. Christian LE BUHAN, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 avril 2018 fixant au 1er juin 2018 la date d'installation de M. Christian LE BUHAN dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor ;

Décide :

Article 1^{er} :

Mme Corinne ORIAC, Administratrice des Finances publiques adjointe, reçoit délégation permanente de signature pour signer les actes relatifs aux secteurs d'activité de la division Etat.

Article 2 :

Mme Annie BOUSQUET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité Comptabilité-RNF-DFT de la division Etat.

Article 3 :

Mme Christiane VIVIER-BELDJOURI Inspectrice des Finances publiques, et M. Jean-Luc MAROCHAIN Inspecteur des Finances publiques reçoivent délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité Comptabilité-DFT de la division Etat.

Article 4 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation

des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Service comptabilité

Mme Annie BOUSQUET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques et Mme Caroline BLOUIN, Inspectrice des Finances Publiques reçoivent délégation pour signer :

- Les récépissés et déclarations de recettes, les relevés de pièces justificatives, reconnaissance de dépôts de fonds et valeurs ;
- Les ordres de paiement, les documents relatifs aux opérations sur le compte Banque de France et le Compte Chèques Postal ;
- Les ordres de virement ainsi que tous bordereaux d'envoi, accusés de réception et demandes de renseignements adressés aux comptables et relatifs aux attributions de son service ;
- La signature électronique des virements de gros montants et des ordres de paiement vers l'étranger ;
- Les déclarations de créances au passif des procédures collectives et les attestations pour les candidatures aux marchés publics (Noti2).

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Annie BOUSQUET et de Mme Caroline BLOUIN, Mr Hervé ALLAIN, Mme Laurence LAUMONDAIS-AGAÏSSE, Mme Hélène BOUGUET et M. Thierry BAZIN, Contrôleurs des Finances publiques, Mme Diane GODEST et Mme Priscilla LEDUC, Agentes administratives des Finances publiques, Mme Romy ABADIE, Agente administrative stagiaire, reçoivent les mêmes pouvoirs.

Mme Priscilla LEDUC, Mme Diane GODEST, Agentes administratives principales des Finances publiques, Mr Herve ALLAIN et Mme Laurence LAUMONDAIS-AGAÏSSE, Contrôleurs des Finances publiques, reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes et les opérations de caisse ainsi que les bordereaux d'envoi et les demandes de versements relatifs à leur domaine d'activité.

Mme Annie BOUSQUET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Mme BLOUIN Caroline Inspectrice des Finances publiques, Mme Laurence LAUMONDAIS-AGAÏSSE, Mme Hélène BOUGUET, Mr Thierry BAZIN, Mr Hervé ALLAIN, Contrôleurs des Finances publiques, Mme Diane GODEST et Mme Priscilla LEDUC, agentes administratives et Mme Romy ABADIE agente administrative stagiaire, reçoivent délégation pour signer :

- Les relevés de pièces justificatives, chèques sur le Trésor, ordres de paiement, ordres de virements ;
- Les actes notifiés par les Huissiers de Justice ;
- Les bordereaux d'envoi, accusés de réception et demandes de renseignements adressés aux comptables et administrations relatifs aux attributions de son service.

Service recouvrement recettes non fiscales

Mme Annie BOUSQUET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques et Mme Caroline BLOUIN Inspectrice des Finances publiques reçoivent délégation pour signer :

- Les récépissés et déclarations de recettes, relevés de pièces justificatives, ainsi que tous bordereaux d'envoi, accusés de réception et demandes de renseignements, adressés aux comptables et administrations, relatifs aux attributions de son service ;
- Les dossiers d'admission en non-valeur d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € en principal ;
- Les bordereaux de prise en charge des amendes et taxes d'urbanisme ;
- Les actes de poursuites relatifs à son secteur d'activité ainsi que les demandes d'inscription hypothécaire ;
- les délais de paiement dans la limite des seuils fixés par la politique départementale ;
- Les remises gracieuses ou annulations de la majoration de 10 % et des frais de poursuite, dans la limite des seuils fixés par la politique départementale ;
- Tous accusés de réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs au service.

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Annie BOUSQUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Mme Caroline BLOUIN Inspectrice des Finances publiques, Mme Hélène BOUGUET, Contrôleuse principale des Finances publiques, reçoivent les mêmes pouvoirs, à l'exception des dossiers d'admission en non-valeur et de remise gracieuse, d'annulation de majoration de 10 % ou de frais de mise en demeure.

Service dépôts et services financiers – Caisse des Dépôts et Consignations

Mme Annie BOUSQUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Mme Caroline BLOUIN, Inspectrice des Finances publiques, Mme Christiane VIVIER-BELDJOURDI et M. Jean-Luc MAROCHAIN, Inspectrice et Inspecteur des Finances publiques, reçoivent délégation pour signer :

- Les récépissés et déclarations de recettes, relevés de pièces justificatives, reconnaissance de dépôts de fonds ou valeurs, ordres de paiement, ordres de virements ;
- Les actes notifiés par Huissiers de Justice concernant les dépôts et services financiers ;
- Tous bordereaux d'envoi, accusés de réception et demandes de renseignements, adressés aux comptables et administrations, relatifs aux attributions de son service, à l'exception des chèques de banque.

* En l'absence de Mme Annie BOUSQUET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, de Mme Caroline BLOUIN, de Mme VIVIER-BELDJOURDI et de M. MAROCHAIN, Inspectrices et Inspecteur des Finances Publiques, de Mr Thierry BAZIN, Contrôleur des Finances publiques, de Mme Romy ABADIE agente administrative stagiaire, reçoivent délégation pour la signature électronique des virements de gros montants et des ordres de paiement vers l'étranger.

Actions économiques et financières

M. Gwendal LE CHENE, Inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les documents courants de son domaine d'activité.

Article 4 : La présente délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

L'Administrateur Général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques


Christian LE BUHAN